

Siège social

19 rue d'Anjou
75008 Paris
Tél. : 01 39 23 42 00
Email : accueil@idf.chambagri.fr

DOCUMENT PARVENU LE

12 MAI 2026

MAIRIE D'ABLIS
2026-E-0294

Monsieur Jean-François SIRET
MAIRIE
8 rue de la Mairie
78660 ABLIS

Paris, le 4 mai 2026

Objet : Modification simplifiée n°1 du PLU d'ABLIS
Avis de la Chambre d'agriculture

Monsieur le Maire,

Par courriel du 27 avril 2026, vous avez sollicité l'avis de la Chambre d'agriculture sur la modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune d'ABLIS.

Selon le dossier, cette procédure a pour objet de :

- Modifier les règles d'implantation des annexes à l'habitation en zone Uh et en zone N,
- Modifier la hauteur des constructions admises au sein de l'OAP 2 « Le Clos de la ferme ».
- Permettre le choix de l'une des deux limites comme séparative pour l'implantation des constructions lorsque les parcelles sont implantées à l'alignement de deux espaces publics.

Considérant que ces modifications sont sans incidence sur l'agriculture, notre Compagnie n'émet pas d'observations particulières sur cette procédure.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Damien GREFFIN

✓ Certifié par  yousign